

Parlement
de Besan-
çon.

Maréchal de Lorges y entra le 5. Septembre à onze heures du matin, pour procéder à l'enregistrement de trois Arrêts du Conseil, revêtus de Lettres-Parentés. Dès qu'il eut annoncé sa mission, tous les Conseillers se retirèrent aux Chambres. Les Présidens qui les suivirent, furent retenus par des Lettres de Cachet qu'on leur remit pour les obliger d'assister audit enregistrement. Le premier de ces Arrêts annule un Décret de prise de corps contre Mr. de Brevon, Procureur du Roi de la Commission des Fermes. Pendant qu'on l'enrégistroit, l'Aide-Major de la Place entra dans les prisons avec un Caporal & quatre Grenadiers & en tira Mr. de Brevon, que l'on a conduit sous bonne escorte à *Auxonne*. Le second annule des Arrêts du Parlement portant défense de mettre en exécution un Arrêt du Conseil qui concerne la Commission des Fermes & qui avoit été enregistré à la Chambre des Comptes de *Dole*. Le troisième annule & casse les Arrêts du Parlement concernant le Duc d'Aiguillon. Ces trois enrégistremens ont tenu Mr. le Maréchal jusqu'à quatre heures du soir au Palais : aussi-tôt qu'il en a été sorti, les Conseillers ont rentré dans la Grand'Chambre pour demander à délibérer sur ce qui venoit de s'y passer. Le premier Président & les autres Présidens leur ont vainement allégué qu'il leur étoit défendu, par Lettres de Cachet, d'assister à aucune assemblée & de souffrir aucune délibération où il en fût question ; les Conseillers ont insisté si fermement que les Présidens se sont retirés. Alors Mr. de Naueroy, Doyen, a été prié de présider à la délibération, dont le résultat a été de déclarer nulle & illégale la transcription faite sur les Régistres ; de persister dans